



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

16 février 2007

Numéro 255

Par l'équipe du Collectif

« Collectivement plus riches de moins de pauvreté » Un document attendu !

La loi 112 instituait un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, chargé de conseiller le ministre responsable de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Il a fallu attendre trois ans avant que le Comité soit mis sur pied et que ses membres soient nommés, en mars 2006. Voilà enfin sa première publication, un document de planification et d'orientation : il énonce sa mission et ses valeurs, fait état du contexte et des enjeux de la lutte à la pauvreté et donne ses orientations pour les trois années à venir.

Le Collectif se réjouit de la volonté du Comité consultatif de contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant. La présence des personnes en situation de pauvreté au sein du Comité transparait dans son document et le Collectif, qui avait recommandé leur nomination, profite de l'occasion pour souligner le travail formidable qu'elles y ont accompli.

Le document est clairement axé sur la réalisation de l'objectif de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui, selon le Comité consultatif, est une fierté collective. L'action passe par l'amélioration concrète de la situation des personnes et des familles. « La pauvreté entraîne de nombreuses limitations en ce qui a trait à l'avoir, au savoir et au pouvoir qui font obstacle au bien-être des personnes ou des collectivités touchées par ce problème. »

Le comité insiste notamment sur la nécessité de rendre le travail plus payant et ses conditions d'exercice plus décentes ainsi que d'établir une véritable égalité des chances pour les jeunes, peu importe leur milieu d'origine.

Les données du Comité consultatif montrent l'évolution de la proportion de personnes pauvres depuis dix ans : il y a eu une amélioration de la situation du côté des familles avec enfants, amélioration toutefois amoindrie par les hausses de tarifs. Les données montrent également la situation critique des personnes seules jugées sans contraintes à l'emploi, notamment celles qui ont plus de 45 ans : les indexations nulles ou insuffisantes des dernières années et l'augmentation de leur temps de présence à l'aide sociale leur laissent peu de chance d'améliorer leur sort et elles s'appauvrissent constamment.

De ses données sur les personnes prestataires d'aide sociale dites « aptes au travail », le Comité conclut qu'elles peuvent « nous amener à remettre en question la différenciation inscrite dans le régime » entre personnes avec et sans contraintes à l'emploi. Lors du lancement du document du Comité, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour sa part révélé que, sur les 150 000 personnes jugées sans contraintes à l'emploi, seulement une sur dix, soit 15 000 personnes, dans les régions urbaines, pourrait trouver un travail.

Pour le Collectif, il est clair qu'il n'y a plus de raisons de maintenir la distinction de statut et de revenu entre les personnes avec contraintes sévères et les personnes sans contraintes, sinon les préjugés!

Si le taux de chômage et le nombre de prestataires de l'aide sociale ont diminué, par contre les personnes qui restent à l'aide sociale ont plus de caractéristiques qui rendent difficile leur insertion sociale et économique. Les mesures les plus efficaces pour ces personnes, telles les subventions à l'emploi et à la formation, sont les plus coûteuses. Or les moyens d'agir sont insuffisants : en effet, les fonds du compte d'assurance-emploi, provenant du fédéral, ne peuvent être utilisés que

pour ceux et celles qui sont prêtEs à intégrer à court terme le marché de l'emploi; et les fonds du Québec, seuls accessibles aux personnes très éloignées du marché du travail, ont diminué de 16.6 % depuis 2000. Le Comité signale que le gouvernement québécois devrait augmenter ses investissements dans les mesures actives d'aide à l'emploi, sans attendre de renégocier également les attributions du fond d'assurance emploi avec le gouvernement fédéral. Le Collectif souscrit fortement à cette vision, puisqu'il revendique de façon urgente, depuis des années, des mesures d'aide à la formation, à l'insertion et à l'emploi sur une base volontaire et en quantité suffisante pour répondre à la demande.

Enfin, dans le cadre de ses orientations stratégiques, le Comité entend notamment proposer des niveaux de prestation à l'aide sociale qui permettent de couvrir les besoins essentiels et de vivre dans la dignité; il se propose aussi de consulter régulièrement les personnes en situation de pauvreté et les organismes qui luttent contre la pauvreté. Le Collectif suivra attentivement ces travaux, conformes à l'esprit de la proposition de loi élaborée par le vaste mouvement citoyen qui a abouti à l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

« On est une belle gang! Ça promet si on réussit à réunir les différents organismes préoccupés par la situation de pauvreté! »
« On va vers les mêmes objectifs, ça devrait faire avancer plus rapidement et de façon plus efficace. »

Michel Bellemare
personne en situation de pauvreté
et membre du comité consultatif

Valeurs du Comité consultatif

Le Comité consultatif base son travail sur trois valeurs : l'égalité, la participation et la confiance. La recherche de l'égalité, « égalité des droits et droit à l'égalité », passe par la réduction des inégalités de revenu qui entraînent des inégalités d'accès à la formation, à l'emploi, au logement, aux loisirs et à la culture, à la santé et au bien-être. La participation de chaque personne et groupe est importante, et le Comité vise d'abord la participation des personnes en situation de pauvreté, afin que leur parole et leur vécu permettent de trouver des solutions imaginatives et de nouvelles approches. Il affirme enfin sa confiance dans la volonté d'agir des personnes en situation de pauvreté, ce qui enrichira l'ensemble de la société et permettra un développement durable.

Orientations stratégiques du Comité consultatif :

- 1) Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté;
- 2) Favoriser par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- 3) Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant.

Le document



Planification et orientations 2006-2009. Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux... Tel est le titre du document, que vous pouvez vous procurer en version papier ou pdf auprès du Comité consultatif. Courriel : infocclp@mess.gouv.qc.ca, tél. : (418) 528-9866.

Des données intéressantes

tirées du document

- Le pourcentage de personnes seules dans la population est passé de 12.1 % en 1971 à 28.8 % en 2006;
- Les personnes seules de 45-59 ans sont les plus touchées par la pauvreté persistante;
- Les personnes de moins de 65 ans sans revenu d'emploi sont passées de 114 000 en 1980 à 257 000 en 2002 : une hausse de 225 %;
- La pauvreté des femmes est toujours plus grande que la pauvreté des hommes;
- Pourcentage de faible revenu selon le type de familles :
 - 4.9 % chez les familles biparentales;
 - 6.1 % chez les couples sans enfants;
 - 22.4% chez les personnes seules;
 - 23.7 % chez les familles monoparentales;
- Pourcentage des personnes pauvres demeurées pauvres plus de cinq ans :
 - 33.9% chez les personnes seules de 45-59 ans;
 - 31.1 % chez les immigrantEs récentEs;
 - 30.7 % chez les familles monoparentales;
 - 27.5 % chez les personnes handicapées;
 - 15.6 % chez les autochtones hors réserve;
 - 4.4 % dans les autres groupes
- Évolution des proportions de différents groupes à l'aide sociale de 1996 à 2006 :
 - Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi sont passées de 19.8 % à 33.6 %;
 - Les personnes de 45 ans et plus sont passées de 33.3 % à 49%;
 - Les personnes seules sont passées de 55 % à 66.4 %;
 - Les personnes qui cumulent plus de 10 ans de présence sont passées de 33.7 % à 53.9%;
 - Les immigrantEs sont passés de 15.8 % à 18.5 % et représentent 26 % des personnes sans contraintes à l'emploi.
- Hausses des tarifs qui constituent une forme d'impôt régressif:
 - 11 % pour les tarifs d'électricité;
 - 40 % pour les frais de garde;
 - 18 % pour le transport en milieu urbain;
 - 35.5 % pour le transport en milieu rural (hausse du prix de l'essence).



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca